

19 août 2023

L'honorable Marc Miller
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la
Citoyenneté
Chambre des communes Ottawa, ON
K1A 0A7

Par courriel :

minister@cic.gc.ca
marc.miller@parl.gc.ca
marc.miller.p9@parl.gc.ca
mike.burton@rcaanc-cirnac.gc.ca
savannah.dewolfe@cic.gc.ca

Objet : Permis de travail ouverts d'urgence et accès aux prestations d'assurance-emploi nécessaires pour les travailleuses migrantes et travailleurs migrants de la Colombie-Britannique affectés par les feux de forêt

Monsieur le Ministre,

Présentement, 380 feux de forêt sont en cours en Colombie-Britannique. Ils font des ravages dans diverses régions de la province, notamment dans la vallée de l'Okanagan. Cette situation a entraîné des difficultés considérables pour de nombreuses entreprises et exploitations agricoles, et a également provoqué le déplacement de centaines de travailleuses migrantes et travailleurs migrants qui se retrouvent sans emploi. La province de la Colombie-Britannique a réagi en déclarant l'état d'urgence.

À l'heure où ces travailleuses migrantes et travailleurs migrants subissent de plein fouet les conséquences de ces événements malheureux, nous vous adressons cette lettre pour vous exhorter à prendre rapidement des mesures de soutien. Nous plaidons fermement en faveur de la **délivrance immédiate de permis de travail ouverts d'urgence aux travailleuses migrantes et travailleurs migrants**, afin d'atténuer leurs difficultés au cours de cette période éprouvante.

De plus, nous demandons instamment au gouvernement canadien d'accorder aux **travailleuses migrantes et travailleurs migrants affectés par les incendies la possibilité de bénéficier des prestations de l'assurance-emploi pendant la période où ils ne sont pas en mesure de trouver un autre emploi**. Ceci inclut l'extension des prestations aux personnes qui n'ont pas atteint le nombre d'heures minimum requis pour avoir droit aux prestations régulières.

Embauchés sur la base de permis de travail spécifiques à un employeur, les travailleuses



Migrant Workers Centre
Suite 302-119 West Pender Street
Vancouver, BC, Canada V6B 1S5
Téléphone : 604 669 4482 Téléc. : (604) 669-
6456
Courriel :

migrantes et travailleurs migrants qui ont été déplacés à cause des incendies rencontrent des obstacles importants dans la recherche d'un autre emploi dans d'autres exploitations agricoles

ou d'autres milieux de travail. Au lieu d'avoir la possibilité d'accéder directement à un nouvel emploi, ces travailleuses et travailleurs sont maintenant obligés de trouver un nouvel employeur disposé à obtenir une évaluation de l'impact sur le marché du travail (« EIMT »), d'attendre le traitement de l'EIMT, puis d'obtenir un autre permis de travail spécifique à l'employeur. Dans le contexte de l'état d'urgence actuel, cette procédure est ardue, coûteuse, excessivement longue et irréaliste.

Malheureusement, il est fort probable que ces travailleuses et travailleurs se retrouvent au chômage pendant une période prolongée – non pas en raison d'une pénurie de la demande sur le marché du travail, mais uniquement à cause des contraintes injustes que leur impose le système d'immigration du Canada.

Les travailleuses migrantes et travailleurs migrants consentent d'énormes sacrifices pour venir au Canada, souvent motivés par le désir de gagner un revenu qu'ils pourront envoyer dans leur pays d'origine afin de subvenir aux besoins de leur famille. Pour ce faire, ils doivent souvent dépenser des économies substantielles ou contracter des emprunts avant de totalement changer de vie, laissant derrière eux leurs proches et leur communauté. Subir un chômage prolongé est une perspective injuste et irréalisable. Le retour dans leur pays d'origine à ce stade prive ces travailleuses et travailleurs de la possibilité d'accéder aux salaires qu'ils ont acquis au prix d'un dur labeur. Pour beaucoup d'entre eux, le retour au pays n'est même pas possible en raison des annulations de vols liées aux opérations de lutte contre les incendies occupant l'espace aérien.

Des permis de travail d'urgence ouverts permettraient aux travailleuses migrantes et travailleurs migrants de trouver un autre emploi au Canada et de continuer à percevoir un salaire. Ces permis profiteront également aux employeurs canadiens qui seront en mesure de combler immédiatement les pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels, mettant ainsi de la nourriture sur nos tables et préservant la vigueur de notre économie.

Afin d'offrir le meilleur soutien possible, nous proposons d'incorporer les critères suivants dans la délivrance de ces permis de travail ouverts d'urgence :

- 1. Accorder automatiquement les permis sans exiger des travailleuses et travailleurs concernés qu'ils soumettent une demande.** Nombreux sont les travailleuses migrantes et travailleurs migrants qui ne maîtrisent pas l'anglais et n'ont pas accès à des ordinateurs. Les obliger à demander de nouveaux permis de travail imposerait un fardeau injuste, qui mettrait encore plus à l'épreuve les organisations qui se consacrent à l'assistance de ces travailleuses et travailleurs.
- 2. Accorder les permis sans imposer de frais de dossier.** Étant donné que bon nombre de travailleuses et travailleurs dépendent actuellement des efforts inlassables des organisations de services pour répondre à leurs besoins urgents, les soumettre à des frais de permis de travail de 155 \$ et à des frais de 100 \$ pour les



Migrant Workers Centre
Suite 302-119 West Pender Street
Vancouver, BC, Canada V6B 1S5
Téléphone : 604 669 4482 Téléc. : (604) 669-
6456
Courriel :

détentrices et détenteurs de permis de travail ouverts serait financièrement catastrophique dans ces circonstances difficiles.

- 3. Délivrer les permis pour une période d'au moins 12 mois.** La délivrance de permis de travail ouverts d'urgence pour une période de 12 mois est conforme aux lignes directrices établies par IRCC. Par exemple, les lignes directrices relatives au permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables indiquent qu'« en moyenne, les travailleurs migrants ont besoin d'environ 12 mois pour trouver un nouvel emploi ainsi que d'obtenir un nouveau permis de travail avec EIMT, s'il y a lieu ».

L'octroi de permis de travail ouverts d'urgence et l'extension des prestations d'assurance-emploi aux travailleuses migrantes et travailleurs migrants affectés par les feux de forêt en Colombie-Britannique constituent une décision humanitaire et juste dont les résultats positifs auront des retombées positives sur l'économie canadienne. C'est tout simplement la bonne chose à faire. Comme l'a souligné la pandémie de COVID-19, les travailleuses migrantes et travailleurs migrants apportent une contribution essentielle à notre pays. Ces personnes jouent un rôle essentiel dans divers secteurs, notamment dans les épiceries, le nettoyage, les soins, la construction, les transports et l'agriculture.

Il est de notre responsabilité éthique de veiller à ce que le Canada leur apporte son soutien en ces temps difficiles. Nous attendons avec impatience que le gouvernement satisfasse rapidement à cette demande.

Fondé en 1986, Migrant Workers Centre (« MWC ») s'efforce de promouvoir et de faire progresser l'accès à la justice pour les travailleuses migrantes et travailleurs migrants en fournissant des services juridiques, en défendant leurs intérêts, en menant des recherches, en assurant l'éducation du public et en s'engageant dans des initiatives de réforme du droit et des politiques.

Nous demandons à vous rencontrer dès que possible pour discuter de notre proposition et pouvons être contactés au 604-669-4482. Nous vous remercions de votre attention.

Cordialement,



Maria Cano
Présidente du conseil
d'administration Migrant
Workers Centre